

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N°26 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU JEUDI 27 Mai 2016 A 20 H

Date de la convocation : 20 mai 2016.

L'an deux mil seize, le vingt-sept mai à 20 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
MM. Louis GIROD, Guy MIOT Adjoints
Mmes Jennifer BRESSAND et Corinne GARNIER Conseillères municipales
MM. Hervé DECREUSE et Fabien VIEILLE-MECET Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme Maryse PAGNIER, MM. Laurent CLAUDET, Luca CURTENELLE et Mickaël POURNY

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 26 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 24 du 1^{er} avril 2016 et du compte rendu de la séance n° 25 du 14 Avril 2016

2. Administration générale

- Loi NOTRe : point sur l'évolution
- Projet de vente du terrain sur « Le Rey » à la Coopérative des Monts de Joux
- Tests de zone humide demandés sur ce terrain.

3. Eau assainissement

- Château d'eau : point sur la situation et report de délai de la mise en service

4. Urbanisme

- Lotissement Montguidan : fin des travaux en juin prochain
- Terrain Courdier : point sur la situation

5. Bâtiments

- Eglise : pré-projet du consortium de maîtrise d'œuvre en attente (réunion de commission Bâtiments à prévoir)

6. Voirie

- Projet de voirie rue d'Arlier : point sur la situation
- Carrefour du Vieux Moulin : point sur la situation

7. Divers

- Demande de terrain communal par M. Troutet Nicolas

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 24 du 1^{er} avril 2016 et du compte rendu de la séance n° 25 du 14 Avril 2016

Sans opposition ni commentaire, les comptes rendus des 1^{er} et 14 avril 2016 sont approuvés.

2. Administration générale

➤ Loi NOTRe : point sur l'évolution.

Cette loi prévoit le transfert de la compétence eau-assainissement aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020. Cependant, le Préfet a adressé un courrier au syndicat de Vaux Les Aigues et au syndicat de Bulle –Dompierre en les informant de son intention de dissoudre ces deux syndicats.

Sans avis contraire des communes membres desdits syndicats au plus tard le 16/07/2016, la dissolution aura lieu le 31/12/2016 ce qui entraînera de fait le transfert de la compétence eau à la C.F.D. dès le 1^{er} janvier 2017.

Le Maire précise que pour la CFD, cette échéance est beaucoup trop proche pour permettre l'organisation optimale de la reprise de cette compétence. Aussi, les communes membres des 2 syndicats sont appelées à faire part de leur désaccord avant la date limite.

➤ Projet de vente du terrain sur « Le Rey » à la Coopérative des Monts de Joux.

La Coopérative des Monts de Joux a confirmé son projet d'acquisition de la bande de terrain cadastrée D384 (en face de la Coopérative le long de la RD 243, lieu-dit « Sur le Rey »). La commune ayant donné un accord écrit le 6 octobre 2009 approuve cette vente. Mais compte-tenu que le prix établi en 2009 ne correspond plus à la réalité du moment, le Conseil municipal décide de le revoir.

Après avoir rencontré l'équipe dirigeante des Monts de Joux en avril, un prix forfaitaire de 60.000 € leur a été proposé pour la totalité de la parcelle de 2,4092 ha dont 1,8 ha à 3 € le m² et 0,6092 ha à 1 € le m².

➤ Tests de zone humide demandés sur ce terrain.

Suite à cette rencontre la Coopérative des Monts de Joux a demandé le recensement des zones humides définies par la DREAL de Franche-Comté selon la loi LEMA. Ce recensement sera demandé au cabinet Verdi.

3. Eau assainissement

➤ Château d'eau : point sur la situation et report de délai de la mise en service.

Les autorisations de commencer les travaux (conduites, château d'eau, pompage) ont été transmises par les services du département. Néanmoins, les taux de subvention ne sont toujours pas connus ce qui crée un problème pour définir le montant de l'emprunt nécessaire.

Le fonçage sous la voie ferrée et sous la route départementale seront réalisés en principe semaine 41/2016 (du 10 au 15/10), sauf contre ordre de la SNCF.

Ceci implique que la mise en service de la distribution aux Monts de Joux sera décalée à 2017 (en avril) afin de ne pas interférer avec la période de fabrication du Mont d'Or.

L'ordre des branchements sera donc : village de Bannans puis village de Sainte Colombe et enfin les Monts de Joux.

4. Urbanisme

➤ Lotissement Montguidan : fin des travaux en juin prochain.

Pour faire taire les rumeurs, le Maire rappelle que les murs « Vauban » construits au-delà de ce qui été prévu sur les plans d'origine sont financés par les propriétaires et non par la commune.

D'autre part, les cours des privés sont financées par les propriétaires qui bénéficient des prix du marché communal du lotissement.

➤ Terrain Courdier : point sur la situation.

Le Maire indique que la famille Courdier a vendu le terrain à la société Century qui l'a ensuite revendu à l'EPF (Etablissement Public Foncier) agissant pour le compte de Bannans pour la somme de 85 000 €.

5. Bâtiments

➤ Eglise : pré-projet du consortium de maîtrise d'œuvre en attente (réunion de commission Bâtiments à prévoir)

Le Maire indique qu'une réunion de présentation du projet par l'architecte est prévue le 3 juin à 10 h. Il invite ceux qui le pourront à y assister mais cet horaire est de fait contraignant pour bon nombre d'élus.

6. Voirie

➤ Projet de voirie rue d'Arlier : point sur la situation.

Le marché a été passé après appel d'offres à l'entreprise Colas qui compte tenu de sa charge de travail a décalé son délai d'intervention.

➤ Carrefour du Vieux Moulin : point sur la situation.

Le nivellement du tas de déblais est à l'étude et fera l'objet d'une demande de devis. En tout état de cause, un délai mini de 6 semaines est à prévoir avant de débiter ce chantier.

Une nouvelle fois, le carrefour est qualifié de dangereux par plusieurs élus qui demandent qu'une solution, même provisoire soit trouvée pour réduire la dangerosité de l'endroit et ce sans attendre la réfection du carrefour. La mise en place de « coussins berlinois » est envisagée et devra faire l'objet d'une demande aux services du département puisque le carrefour est situé sur 2 routes départementales.

7. Divers

➤ Demande de terrain communal par M. Troutet Nicolas.

Le Maire informe que Nicolas Troutet a formulé une demande de terrain agricole afin d'exercer une activité de bûcheronnage sur la commune

La commune ne peut pas donner de suite favorable à cette demande pour deux raisons :

- La première concerne le manque de terrain de cette nature car tous les terrains sont déjà loués,
- La seconde est liée au fait que, quelques années plus tôt, une enquête avait été menée auprès des bûcherons concernant l'intérêt de créer une place à bois. La majorité d'entre eux s'était alors déclarée opposée à cette proposition.

M. Troutet sera invité à envisager l'option au niveau d'un terrain familial.

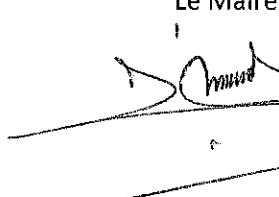
➤ Affaissement du chemin de La Frisse, en face l'entrée de la ferme du GAEC Bernard.

La reprise de cet affaissement doit être fait par et aux frais de la société Colas.

Par ailleurs, un diagnostic est à faire sur l'ensemble de la voirie.

La solution la mieux adaptée et la moins onéreuse semble être la pose d'une émulsion spéciale.

La séance est levée à 23h55

Le Maire


Les Adjointes


Les Conseillers Municipaux